

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Ségolène Chatelin
Date : 25 janvier 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Madame la Préfète d'Indre-et-Loire

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes à partir de 11 ans dans les communes de la métropole de Tours, à Amboise ainsi que sur les marchés

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active dans le département d'Indre-et-Loire (pour la semaine du samedi 16 janvier au vendredi 22 janvier 2021) :

- taux d'incidence de 195,90 / 100 000 habitants dans le département d'Indre-et-Loire et de 213 / 100 000 habitants sur le territoire de la métropole de Tours, au-delà des seuils d'alerte.
- Taux de positivité de 6,50 % dans le département d'Indre-et-Loire et de 7,50 % sur le territoire de la métropole de Tours.

vu les 32 clusters en cours d'investigation dans le département d'Indre-et-Loire sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 12 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes à partir de 11 ans dans les communes de la métropole de Tours, à Amboise ainsi que sur les marchés.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

